



MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024 À 19 H 00
281, RUE DESJARDINS
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2024

4. Trésorerie

- 4.1 Chèques : Journal des déboursés 202400642 à 202400737 (187 226,26 \$)
- 4.2 Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal
- 4.3 État des comptes au 26 septembre 2024

5. Période de questions

6. Avis de motion et règlements

- 6.1 Avis de motion – Règlement #468-24 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité
- 6.2 Avis de motion – Règlement #469-24 relatif au traitement des élus municipaux

7. Administration, finances et communication

- 7.1 Factures à payer de plus de 5 000\$
- 7.2 Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 7.3 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de comptes
- 7.4 Embauche d'un brigadier
- 7.5 Activité « Parade des tracteurs » 2024/Tracé et engagement financier
- 7.6 Refinancement du règlement #448-19 – Emprunt parapluie
- 7.7 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Inscription et frais de déplacements
- 7.8 Frais de déplacements et de représentations
- 7.9 Rapport du trésorier 2024
- 7.10 États comparatifs 2024

8. Sécurité publique et hygiène du milieu

- 8.1 Achats de fournitures – Service des incendies de Plaisance
- 8.2 Réhabilitation des puits municipaux PP-1 et PP-2 à la Municipalité de Plaisance – Proposition technique et financière
- 8.3 Embauche d'une pompière stagiaire – Madame Karine Gorman

9. Travaux publics

- 9.1 Offre de services – Lignages des rues
- 9.2 Pavage rue Ferron
- 9.3 Pavage d'une partie de la rue Lalande

10. Urbanisme et aménagement

- 10.1 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) pour des fins de loisirs
- 10.2 Nomination de personnes désignées – Coordonnateur local des cours d'eau

11. Loisirs et culture

11.1 Demande de subvention pour le 125^e de la municipalité – Programme « Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration »

11.2 Remplacement des portes à la salle municipale – Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

12. Période de questions

13. Levée de la séance

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue **le 7 octobre 2024 à 19 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau
Daphné Rodgers

Monique Malo
Miguel Dicaire

Nil Béland
Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence du Maire, Christian Pilon.

Assistent également à la séance, Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général/Greffier-trésorier.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-162

Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil adopte l’ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité des conseiller(ère)s présents.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-163

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 2024.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l’adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4. Trésorerie

4.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-164

Chèques : Journal des déboursés – 202400642 à 202400737

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de septembre 2024;

Il est proposé par Madame Monique Malo

QUE le journal des déboursés tel que déposé auprès des membres du conseil pour le mois de septembre totalisant la somme de **187 226,26 \$** portant les numéros de déboursés **202400642 à 202400737** soit adopté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

4.2

Liste des achats sur délégation de pouvoir du fonctionnaire municipal

Conformément aux dispositions du règlement numéro 430-19, le greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fonds auxquelles les dépenses sont faites et dépose aux membres du conseil un rapport sur les dépenses autorisées.

Pierre Villeneuve
Greffier-trésorier

4.3

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Avis de motion et règlements

6.1

AVIS DE MOTION

Règlement #468-24 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité

Madame Daphné Rodgers, conseillère, donne avis de motion de la présentation du règlement 468-24 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, la conseillère demande dispense de lecture.

6.2

AVIS DE MOTION **Règlement #469-24 relatif au traitement des élus municipaux**

Madame Ann-Marielle Tinkler, conseillère, donne avis de motion de la présentation du règlement 469-24 relatif au traitement des élus municipaux. Conformément à la loi, un projet de règlement est déposé aux élu(e)s, la conseillère demande dispense de lecture.

7. Administration, finances et communication

7.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-165

Factures à payer de plus de 5 000 \$

CONSIDÉRANT les factures à payer de plus de 5 000 \$ qui n'ont pas été autorisées par le règlement de délégation de pouvoirs #430-19;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE soient payées les factures suivantes :

- a) Construction & rénovation Robin Leblanc 26 000\$+taxes

QUE ce conseil autorise le Directeur général et greffier-trésorier à procéder au paiement ci-haut mentionné.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-166

Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne,

le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux #3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-167

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) d'une subvention de 98 939 \$ au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux à la Municipalité de Plaisance;

CONSIDÉRANT les travaux admissibles réalisés pour lesquels des dépenses ont été engagées;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de comptes doit être soumise au Ministère afin de recevoir l'aide financière prévue;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier, M. Pierre Villeneuve soit autorisé à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-168

Embauche d'un brigadier scolaire

CONSIDÉRANT les demandes du conseil d'établissement scolaire et de l'importance d'avoir un brigadier scolaire ;

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal de sécuriser la traversée des étudiant(e)s sur la rue Principale et sur la rue Papineau ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil retienne les services de M. Luc Aubin, au taux prévu selon la grille salariale, classe 1, échelon 5 pour un total de 2 heures par jour, et ce, pour les 180 jours de surveillance en fonction du calendrier scolaire à compter du 16 septembre 2024 ;

QUE le Maire, Monsieur Christian Pilon, et le Directeur général/Greffier-trésorier, M. Pierre Villeneuve, soient et sont mandatés à signer ladite convention de travail.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

7.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-169

Activité « Parade des tracteurs » 2024/Tracé et engagement financier

CONSIDÉRANT le succès de l'activité de la Parade des tracteurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire répéter l'activité le 7 décembre prochain;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec d'autoriser le tracé de la parade en délivrant un permis d'événements spéciaux pour la tenue de l'activité;

QUE la municipalité s'engage financièrement jusqu'à un montant de 1 000\$.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

7.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-170

Refinancement du règlement #448-19 Emprunt parapluie

CONSIDÉRANT que l'emprunt pour le règlement #448-19 vient à échéance sous peu;

CONSIDÉRANT que le montant est inférieur à 100 000\$;

CONSIDÉRANT les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT les appels d'offres à soumissionner envoyés à trois (3) institutions financières ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une seule offre :

Capital 58 300\$

Caisse Desjardins du Cœur des Vallées

2025	5.83%
2026	5.83%
2027	5.83%
2028	5.83%
2029	5.83%

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE la Municipalité de Plaisance octroie le financement de 58 300\$ pour le règlement d'emprunt #448-19 à Caisse Desjardins du Cœur des Vallées ;

QUE M. Christian Pilon, Maire et M. Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-171

**Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) -
Inscription et frais de déplacements**

CONSIDÉRANT le congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui s'est tenu à Québec les 26-27-28 septembre dernier;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le conseil de la Municipalité de Plaisance autorise l'inscription et les frais de déplacements de Monsieur Christian Pilon, Maire pour sa participation au congrès de la FQM.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

7.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-172

Frais de déplacements et de représentations

CONSIDÉRANT les frais de déplacements et de représentations suivants :

Christian Pilon	1 718,90 \$
Monique Malo	79,79 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise les remboursements des frais de déplacements et de représentations à Monsieur Christian Pilon, Maire et à Madame Monique Malo, conseillère.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

7.9

Rapport du trésorier 2024

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2024 en vertu de la Loi sur les élections et les référendums.

7.10

États comparatifs 2024

Un document est déposé aux élu(e)s par le Greffier-trésorier conformément à la Loi ce document reflète l'état de la situation financière actuelle et la prévision de fin d'année.

8. Sécurité publique et hygiène du milieu

8.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-173

Achats de fournitures – Service des incendies de Plaisance

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil autorise les achats et les dépenses suivantes

7 cylindres en carbon 45 PSI de 45 minutes des bunkers taxes	11 865,00\$ +
18 boyaux taxes	4 390,00\$ +
2 bunker flame fighter de starfield taxes	5 670,00\$ +
3 chapeaux, 3 écussons, 12 chiffres 2'' orange taxes	1 320,00\$ +

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-174

Réhabilitation des puits municipaux PP-1 et PP-2 à la Municipalité de Plaisance – Proposition technique et financière

CONSIDÉRANT l'offre de services par la firme TechnoRem pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil accepte l'offre de services de la firme TechnoRem pour un montant de 23 775\$ avant taxes;

QUE M. Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-175

Embauche d'une pompière stagiaire – Madame Karine Gorman

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicairé

QUE sur recommandation du Directeur du Service de Sécurité Incendie, ce conseil confirme l'embauche de Madame Karine Gorman, à titre de pompière stagiaire pour une période d'un (1) an.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Travaux publics

9.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-176

Offre de services – Lignages des rues

CONSIDÉRANT l'offre de services déposé par Marquage Traçage Québec;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE le lignage des rues suivantes soit effectué :

Chemin des Cascades
Chemin Malo
Chemin de la Grande Presqu'île
Chemin des Presqu'îles
Montée St-François

QU'un montant de 8 009,24\$ avant taxes soit autorisé afin de compléter lesdits travaux;

QUE le Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer les documents afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

<i>Monsieur le conseiller Miguel Dicaire quitte son siège croyant avoir des intérêts.</i>

9.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-177

Pavage rue Ferron

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer la réfection du pavage de la rue Ferron entre la rue Papineau et la rue Huneault;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE ce conseil accepte d'effectuer lesdits travaux pour un montant maximal de 38 780,00 \$ plus taxes.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-178

Pavage d'une partie de la rue Lalande

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer des travaux de pavage sur une partie de la rue Lalande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil accepte d'effectuer lesdits travaux pour un montant maximal de 41 712,00 \$ plus taxes.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

<i>Monsieur le conseiller Miguel Dicaire reprend son siège.</i>

10. Urbanisme et aménagement

10.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-179

Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) pour des fins de loisirs

CONSIDÉRANT que le terrain correspondant au lot 4 852 719 où est situé le terrain de soccer a été identifié comme présentant un potentiel pour un développement récréatif;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé en totalité dans la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau juge que l'impact sur l'agriculture est moindre à moyen long terme lorsque l'on considère l'enclavement de la parcelle visée entre la voie ferrée et la rue Principale ;

CONSIDÉRANT que la superficie disponible nette dans le périmètre urbain était en 2017 de 4,5 hectares selon le Dossier argumentaire inclus à l'Annexe 9 du Schéma d'aménagement et de développement révisé 2018 ;

CONSIDÉRANT que les lots le long de la rue Principale sont desservis par l'aqueduc et l'égout ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation pour utilisation à des fins autres qu'agricoles permettrait de régulariser l'usage du terrain de soccer, ce à quoi la MRC de Papineau est favorable par son Schéma d'aménagement et de développement révisé 2018 ;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation pour un usage autre qu'agricole sur une superficie de 1,32 hectare permettrait d'augmenter la superficie disponible pour les loisirs ;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE le conseil recommande favorablement la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles visant la superficie de 1,32 hectare sur le lot 4 852 719.

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation du terrain à des fins autres qu'agricoles ;

QUE Madame Noémie Gagné-Dupuis, fonctionnaire désignée, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Plaisance tout document nécessaire à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 2024-08-138.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-180

Nomination de personnes désignées – Coordonnateur local des cours d'eau

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance, a adhéré à « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » (résolutions de la MRC 2013-01-018, 2017-02-023, 2021-01-018);

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit nommer un(e) ou des employé(e)(s) qui exerce(nt) les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les*

compétences municipales;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE la municipalité de Plaisance nomme M. Marc Turpin et Mme Noémie Gagné Dupuis, officiers municipaux en bâtiment et en environnement, à titre de personnes désignées au sens :

- De l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales;*
- De « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » en vigueur;
- Et des règlements de la MRC # 075-2005; # 086-2007 et # 087-2007.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

11. Loisirs et culture

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-181

Demande de subvention pour le 125^e de la municipalité - Programme « Appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration »

CONSIDÉRANT le 125^e anniversaire de la municipalité de Plaisance en 2025;

CONSIDÉRANT que des activités de commémoration seront organisées pour souligner cet anniversaire important;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec offre un programme d'aide financière à cet effet;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil mandate Madame Lysandre Groulx, Coordinatrice des loisirs, de la culture et de la communication ainsi que Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier à préparer et signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-182

Remplacement des portes à la salle municipale – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière du PRIMA pour un montant maximal de 34 650\$ pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du second appel de projets;

CONSIDÉRANT que le remplacement des portes à la salle municipale contribuerait à l'amélioration des conditions de vie des aînés et de leurs proches ainsi qu'au vieillissement actif de notre communauté;

CONSIDÉRANT les deux (2) offres de services suivantes :

Vitrierie de la Vallée :	14 632,00\$ + taxes
VPL verre et aluminium	30 020,19\$ + taxes

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE ce conseil accepte l'offre de services de la compagnie Vitrierie de la Vallée pour un montant de 14 632,00\$ + taxes;

QUE M. Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s.

12. Période de questions

Début : 19 h 28

Fin : 19 h 34

13.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-183

Levée de la séance à 19 h 35

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 7 octobre 2024.

Christian Pilon
Maire

Pierre Villeneuve
Directeur général et greffier-trésorier